

# Mensuel des Métallurgistes

N°100 octobre 2025

FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS DE LA  
MÉTALLURGIE CGT



## DOSSIER

La paix, la défense et l'industrie,  
cohabitation possible ?

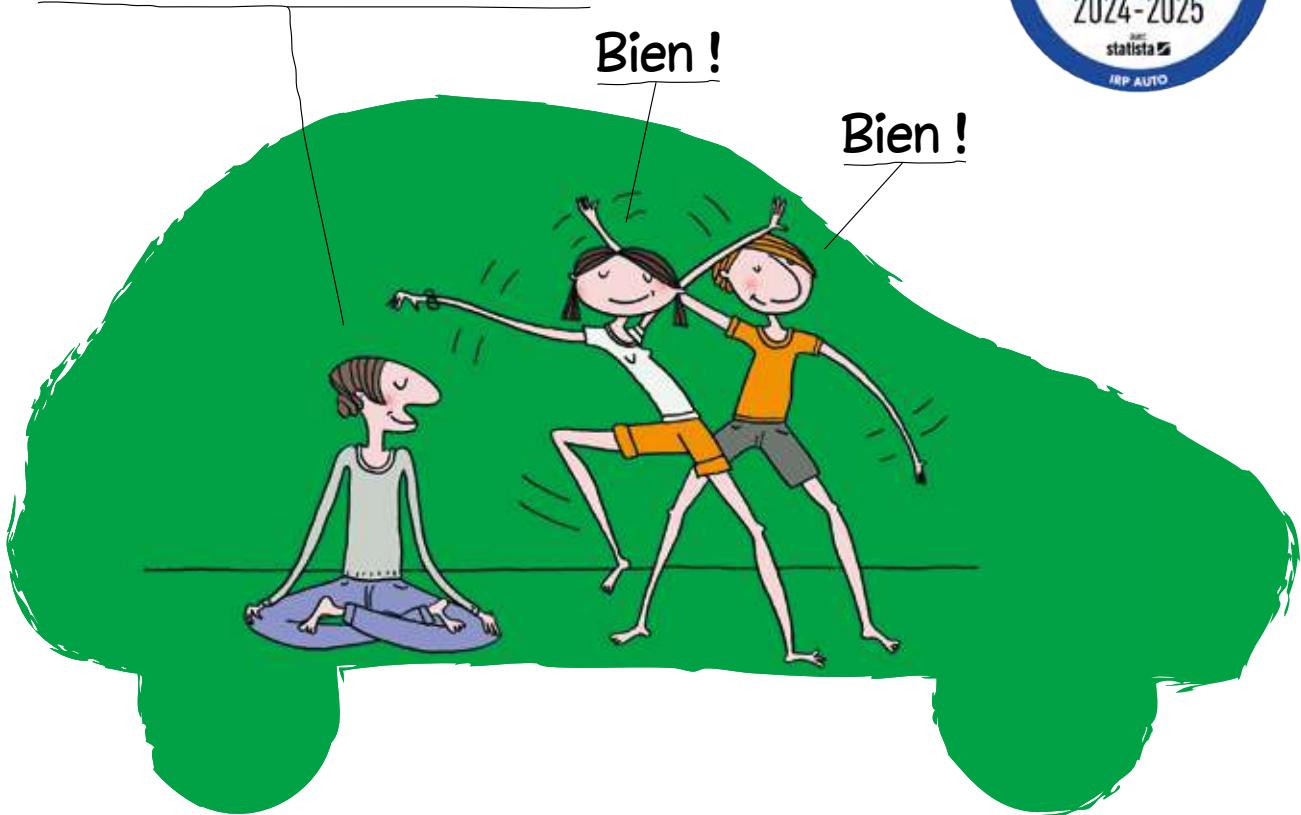
## ► Histoire

La mobilisation contre la guerre coloniale  
du Rif (1925)

## ► Nouvelle rubrique page 9

# La garantie d'une **couverture santé au juste prix !**

Une famille bien protégée,  
c'est une famille en bonne santé.



IRP AUTO propose à ses clients des services pour maîtriser leurs dépenses de santé et être informés à tout moment : carte de tiers payant dématérialisée, application mobile, téléconsultation médicale, suivi des remboursements, analyse de devis... Il est le seul organisme référencé par la branche des services de l'automobile en matière de mutuelle santé. IRP AUTO propose aussi des solutions santé adaptées aux entreprises dont l'activité est proche de celle des services de l'automobile.

Pour en savoir plus, rendez-vous  
sur notre site Internet : [www.irp-auto.com](http://www.irp-auto.com)

Suivez-nous sur [LinkedIn](#)



## Actualités

- 4 Histoire**  
La mobilisation contre la guerre coloniale du Rif (1925)
- 5 Actualité**  
Constitution d'un Comité d'Entreprise Européen (CEE) : les pièges à éviter
- 6-7 Portrait de syndicat et de syndiqué**  
De la soudure au syndicalisme : le combat d'Omar Allam à Exide
- 9 Culture/RN**
- Dossier**
- 10-12 La paix, la défense et l'industrie, cohabitation possible ?**
- Vie Syndicale**
- 13 UFICT**  
Comment se débarrasser de nos stéréotypes, préjugés et comportements discriminatoires ?
- 14 Syndicalisation**  
Syndicalisation : Faire grandir la CGT pour faire grandir le rapport de forces
- 15 Congrès confédéral**  
Préparation du 54ème congrès confédéral
- Politique revendicative**
- 16 Lutte**  
Novasco, les 4 et 10 septembre, des mobilisations emblématiques à Hagondange
- 17 ATMP**  
Une ingérence ministérielle inacceptable sur les cotisations AT-MP de SETFORGE
- 18 Economie**  
Accord commercial Union Européenne-USA
- 19 Juridique**  
Représentativité catégorielle et désignation de plusieurs DS

## Encart: plan de formation 2026

### Mensuel des métallurgistes

Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT  
263 rue de Paris - case 433 - 93514 Montreuil cedex  
Tél. 01.55.82.86.19 - Fax : 01.55.82.86.53  
[www.ftm-cgt.fr](http://www.ftm-cgt.fr) - [communication@ftm-cgt.fr](mailto:communication@ftm-cgt.fr)  
Directeur de publication : Stéphane Flégéau  
Impression - Rivet Édition  
Photos © A. Sayad | FTM-CGT



Prix : 1 euro  
Abonnement annuel : 12 euros  
ISSN 0152-3082  
Commission paritaire  
0525 S 06 474



**Norbert Cordray,**  
*Membre du CEF*

## Le pouvoir des salariés est nécessaire, **gardons nos conquises et œuvrons** **pour la paix dans le monde**

**N**ous vivons actuellement dans l'inquiétude face à la situation politique et économique dans notre pays. Les citoyens vivant en France doivent agir avant qu'il ne soit trop tard ! 3

Les 10 et 18 septembre, les métallurgistes se sont mobilisés en nombre partout en France pour dénoncer la casse sociale imposée par les politiques actuelles. Cette mobilisation a montré leur détermination à défendre l'industrie, leurs salaires, leurs emplois et leurs conditions de travail face aux attaques gouvernementales.

Le gouvernement poursuit sa politique libérale, n'écoute pas le peuple qui rougit de colère face à la casse sociale et industrielle.

La fédération impulse la mise en place des mobilisations qui s'organisent en entreprise, en appelant les salariés à se battre pour préserver nos industries, pour qu'elle réponde aux besoins des citoyens, et conserver le fruit de la richesse du travail produit.

Il faut construire le rapport de forces en forgeant les revendications avec tous les salariés, les jeunes, les hommes et les femmes, les ICT.... L'histoire nous rappelle que la rue démontre son pouvoir, car elle permet de faire converger les luttes et propose des solutions afin de combattre ce système capitaliste libéral.

Le 2 octobre, les travailleuses et travailleurs ont exprimé avec force leur refus de voir leurs droits démantelés et leur avenir sacrifié. Cette journée d'action intersyndicale a prouvé que la solidarité et la mobilisation restent des leviers puissants pour construire une société plus juste et pacifique.

Le pouvoir des salariés est nécessaire : gardons nos conquises et œuvrons pour la paix, en partageant avec les salariés nos repères revendicatifs, en osant parler de désarmement. Entre deux mouvements de contestation, l'humanité a toujours su se rassembler, démontrant que l'union et la paix restent des enjeux majeurs.

**Amplifions les mobilisations pour préserver notre avenir.**

# La mobilisation contre la guerre coloniale du Rif (1925)

**A**u milieu des années 1920, les troupes coloniales françaises et espagnoles mènent une guerre sanglante contre la population insurgée de la région du Rif, au nord du Maroc. À cette occasion, une partie du mouvement ouvrier engage, pour la première fois en France, une vaste campagne anticoloniale, anti-impérialiste et antimilitariste qui, en dépit de la répression, culmine avec la grève générale du 12 octobre 1925.

## Pétain et Franco contre les insurgés marocains

En 1921, les rebelles rifains emmenés par Abd el-Krim se soulèvent et infligent une cuisante défaite à l'occupant espagnol. En avril 1925, voyant ses positions marocaines menacées, la France décide à son tour d'intervenir contre les insurgés. Au total, plus d'un demi-million d'hommes sont mobilisés dans les armées franco-espagnoles, dirigées d'un côté par le général Franco – futur bourreau de la République espagnole – et de l'autre par Philippe Pétain. Les bombardements et l'usage d'armes chimiques font 100 000 morts parmi la population rifaine. Après cinq années de résistance, Abd el-Krim sera finalement vaincu le 27 mai 1926.

En France, rares sont les voix qui s'élèvent contre cette guerre, et plus encore contre la colonisation. Le jeune Parti communiste, mettant enfin en application les directives anticolonialistes de l'Internationale communiste, prend la tête de la mobilisation. Dès septembre 1924, il adresse à Abd el-Krim un télégramme de soutien qui fait scandale dans les salons feutrés de la République coloniale.

## La grève générale du 12 octobre 1925

Le PCF, avec l'appui de la CGTU, constitue en mai 1925 un Comité d'action contre la guerre au Maroc et appelle à la fraternisation des soldats avec les Rifains. Cette campagne bénéficie aussi de l'appui des libertaires et des intellectuels surréalistes – dont Louis Aragon, André Breton ou Paul Eluard – qui signent dans L'Humanité un appel proclamant « *le droit des peuples, de tous les peuples, à quelque race qu'ils appartiennent, à disposer d'eux-mêmes* ». 

La CGTU adopte – non sans hésitation – le principe d'une journée de grève générale contre la guerre au Maroc, dont la date est fixée au 12 octobre 1925. Ce jour-là, la participation est en demi-teinte, avec environ 400 000 grévistes, concentrés principalement dans les bastions industriels de la région parisienne, lyonnaise et du Nord. La journée est émaillée de violents affrontements avec les forces de l'ordre, déterminées à empêcher toute démonstration ouvrière. On recense de nombreux blessés et un mort : André Sabatier, ajusteur et syndicaliste unitaire à l'arsenal de Puteaux, abattu d'un coup de revolver par un ingénieur devant les portes d'une usine à Suresnes.

## Répression de la base au sommet

Dès le début de la mobilisation contre la guerre du Rif, des centaines de militants communistes et syndicaux sont arrêtés et incarcérés pour des collages d'affiches ou des distributions de tracts. Lors de la seule journée du 12 octobre, on dénombre 475 arrestations, dont plus d'une centaine seront maintenues en détention. Plusieurs maires communistes sont également suspendus – voire révoqués – et des dizaines d'ouvriers grévistes sont licenciés.

Les dirigeants du Comité d'action contre la guerre au Maroc sont à leur tour condamnés à de lourdes peines de prison (de 6 à 13 mois) en fin d'année. Ces peines seront mises en exécution au printemps 1927, au moment de la nouvelle offensive anticomuniste déclenchée par le ministre de l'Intérieur Albert Sarraut, qui ordonne alors la mise sous écrou des principaux dirigeants du PCF et de la CGTU.

La mobilisation ouvrière contre la guerre coloniale du Rif, bien que demeurée extrêmement minoritaire dans la population française, fut la démonstration que l'internationalisme pouvait se traduire en actes.

Corentin Lahu, Archiviste FTM CGT

### Légende de l'illustration :

La Vie ouvrière, 9 octobre 1925 © BNF/Gallica

# Constitution d'un Comité d'Entreprise Européen (CEE) : les pièges à éviter



## A quoi sert un CEE?

Il ne peut pas faire obstacle à une restructuration ou une cession; il ne permet pas de négocier un accord salarial ou un accord d'entreprise... C'est une instance qui permet d'échanger entre les membres des autres pays et la direction afin de mieux comprendre et déchiffrer la stratégie et les projets de la direction.

Dès lors, avec la dernière directive européenne de 2009<sup>1</sup>, le cœur du réacteur d'un CEE, ce sont l'information et la consultation.

## Création d'un CEE par le biais d'un règlement intérieur?

Une nouvelle pratique patronale consiste à faire moins que les « *dispositions minimales* » prévues par le Code du travail<sup>2</sup>. Du coup, la direction provoque une rupture de la négociation et alors même que les dispositions du Code du travail s'appliquent de plein droit, elle présente aux élus un « *règlement intérieur* » qui n'est rien d'autre qu'un nouvel accord avec des dispositions inférieures à la loi et ... à la directive. Tout d'abord, les dispositions de la directive ne peuvent être écartées par une loi et encore moins par un règlement intérieur. Cela résulte du principe de primauté du droit communautaire sur les droits nationaux posé en 1964 par la Cour de Justice des Communautés Européennes dans son arrêt Costa/Enel<sup>3</sup>.

Par ailleurs, en présence d'organisations syndicales, la négociation d'un accord CEE (compte tenu des seuils obligatoires) est menée par les représentants désignés par ces organisations syndicales parmi leurs élus et donc absolument pas d'une IRP sous peine de nullité. Par ailleurs, compte tenu de la nature de l'accord CEE, en France il relève des fédérations syndicales de salariés. C'est pour cela que les fédérations mandatent leurs représentants au sein du Groupe Spécial de Négociation et que ce sont elles encore qui signent ou donnent mandat pour la ratification de l'accord.

Autrement dit, tout accord résultant d'un « *règlement intérieur* » est illicite et doit être impérativement contesté car il crée un précédent fâcheux en dépouillant les syndicats d'entreprises et leurs fédérations.

## Lors de la négociation, la délégation patronale se fait assister par un avocat !

Là encore il faut refuser la présence d'un avocat ! Nous viendrait-il à l'idée d'accepter la présence d'un avocat lors des NAO ? Par expérience, cela fausse la négociation car deux approches vont s'opposer : la théorie et la pratique. Ce qui compte dans un accord CEE, ce sont les délimitations précises des champs de l'information puis ceux de la consultation. Un avocat n'y verra pas d'intérêt majeur alors que justement, c'est la raison d'être d'un comité européen. Dans ses recommandations adoptées en 2024, IndustriAll Europe est tout aussi clair sur cette question<sup>4</sup>.

**Frédéric Touboul,**  
Conseiller Fédéral

### Sources:

- <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32009L0038>
- [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGISCTA000006160742/2021-06-30](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGISCTA000006160742/2021-06-30)
- <https://fiches-droit.com/arret-costa-contre-enel>
- [https://news.industriall-europe.eu/documents/upload/2025/1/638727027758524557\\_Negotiating\\_European\\_Works\\_Council\\_agreements\\_%E2%80%93\\_industriAll\\_Europe%E2%80%99s\\_binding\\_guidelines\\_for\\_procedures\\_and\\_content\\_-FR.docx](https://news.industriall-europe.eu/documents/upload/2025/1/638727027758524557_Negotiating_European_Works_Council_agreements_%E2%80%93_industriAll_Europe%E2%80%99s_binding_guidelines_for_procedures_and_content_-FR.docx)

# De la soudure au syndicalisme : le combat d'Omar Allam à Exide



Je m'appelle Omar Allam, j'ai 57 ans, on me qualifie de «polyvalent», étant à la fois soudeur au plomb et contrôleur qualité. Je suis délégué syndical CGT chez Exide Technologies à Lille, une entreprise spécialisée dans la fabrication de batteries. J'assume plusieurs mandats : je suis élu à la commission exécutive de l'Union Départementale (UD 59) et je suis secrétaire des métaux pour la région de Lille.

Pour ceux qui connaissent l'histoire de mon entreprise, celle-ci était autrefois appelée Tudor, avant de passer sous pavillon italien avec Fullman, puis sous pavillon américain sous le nom d'Exide Technologies.

L'entreprise produit des batteries industrielles sur le site de Lille. Et quand on parle de batteries industrielles, cela englobe un large éventail d'applications : des batteries pour chariots élévateurs, les TGV, les RER et autres tramways, les centrales nucléaires, les relais de téléphonie mobile, ainsi que pour les sous-marins.

## Peux-tu nous parler plus précisément de ton métier ?

Je suis polyvalent, comme le dit le patronat. Mais bon, ce n'est pas pour autant que je suis payé davantage. Je soude au plomb, je règle l'acide dans les batteries en ajustant sa densité, je fais vraiment tout le travail.

## Pourquoi t'es-tu syndiqué ?

J'ai adhéré à la CGT en 2011. Pourquoi ? Parce qu'il y avait une présence ouvrière très présente et qu'on m'a proposé de me syndiquer. Je me suis posé la question de savoir si j'allais accepter même si je votais déjà CGT.

Les anciens m'ont fait confiance, et ils m'ont intégré dans le collectif IHS de Lille et des environs. Dans le Nord, on a une longue histoire de luttes, notamment avec FIFCAÏ, où est née une partie du syndicalisme et du militantisme. C'est là qu'ont été élaborées les anciennes Conventions Collectives. J'ai commencé à partir de cette base pour ensuite m'intéresser à l'histoire de notre Sécurité sociale et d'Ambroise CROIZAT, qui fut Secrétaire général de notre Fédération et Ministre du Travail et de la sécurité sociale.

Je me suis renseigné sur la CGT et j'ai lu l'histoire d'Ambroise Croizat. Il a été incarcéré dans une prison algérienne. Etant d'origine algérienne, il y a une résonance pour moi. De plus, toute ma famille était communiste en Algérie, parce qu'ils étaient pour l'indépendance du pays. C'est de là qu'est née ma solidarité avec la CGT, et ce sont mes convictions.

## Est-ce que ton entourage a été touché, marqué ou indigné par le fait que tu te sois syndiqué à la CGT ?

Ma mère est décédée, mais à l'époque, j'avais un compte Facebook au travers duquel elle suivait toutes les actions que je menais en France. À chaque fois qu'une action était mise en avant sur le compte de l'USTM, elle le montrait à toutes ses copines et à la famille en Algérie. Elle n'hésitait pas à dire fièrement : «Mon fils est syndicaliste, regardez, je suis fière de lui !» Et moi, je lui répondais toujours : «Non, mais moi je ne suis rien à la CGT, je ne suis qu'un militant, je ne vau pas rien dans la CGT.» Mais elle me rétorquait : «Non, mon fils, tu es le meilleur !»

Mon grand-père était également un militant, mais un Messaliste, pas un membre du FLN. Il avait déjà été pourchassé par l'OAS.

## Comment as-tu vécu ton élection au Comité





### **Exécutif Fédéral, et qu'en attends-tu ?**

Je pense que la proposition de ma candidature est le résultat du travail syndical réalisé et du fait que les gens me font confiance. Dans les Hauts-de-France, on est une terre de militantisme et d'histoire, mais on est très divisés. Je suppose qu'Amar et Aziz ont pensé que je pouvais rassembler tout le monde. Je les ai même appelés pour leur demander s'ils étaient sûrs de leur choix, parce que je n'étais pas certain d'être à la hauteur.

### **Le premier Comité Exécutif Fédéral s'est tenu les 2 et 3 juillet derniers. Qu'en est-il ressorti ?**

En ce qui me concerne, ce n'était pas mon premier déplacement à la fédération, puisque je venais ici pour l'USTM. Je connais bien la maison, donc il n'y avait pas de problème à ce niveau-là. Mais c'était effectivement ma première fois en tant que membre du CEF.

La première journée a été consacrée aux présentations, aux travaux à venir et à nos missions. La seconde journée était davantage axée sur les revendications. On a abordé la situation dans le pays, dans le monde, et la destruction du tissu industriel. Comme l'a dit Stéphane Flegeau, c'est une saignée qui nous attend, et il nous faut donc nous préparer à défendre nos emplois. D'autant plus que je suis directement concerné, puisque le 18 juin, on nous a annoncé un PSE et la fermeture de mon site Exide Technologies.

### **Peux-tu nous en dire plus sur ce PSE ?**

On s'attendait à un petit PSE, entre 45 et 50 salariés, parce que l'activité était plutôt morose. On produit du lithium, mais ailleurs, en Pologne. Quant à nous, sur notre site, on fait des batteries classiques. On est toujours une usine surveillée à cause de la pollution, surtout avec la densification des villes. Le patron a joué sur cette situation. Il a profité de l'APLD, du chômage partiel, des aides de l'État depuis le COVID. Maintenant, il dit que c'est «à cause des écologistes» si on se retrouve dans cette situation, mais cela fait 3 ou 4 ans que ça dure...

### **Un dernier mot pour les camarades en lutte ?**

Les premiers à être en lutte, ce sont les salariés d'Arcelor qui travaillent partout en France. On a organisé un meeting pour les soutenir avec la Fédération, l'UD 59 et différentes UL qui étaient présentes. Il y a aussi les salariés d'Outinord, qui se sont mobilisés en juillet parce qu'ils subissent un PSE. Sur 140 salariés, 120 vont être licenciés. Je leur apporte tout mon soutien, et on sera à leurs côtés. Évidemment, il y a aussi les salariés d'Exide et tous les autres, y compris ceux de la fonction publique. On est tous attaqués, on mène tous le même combat, on est soutenu par notre fédération et il faut que les liens avec l'interpro persistent.

**Propos recueillis par Marion Prevot,  
Conseillère Fédérale**

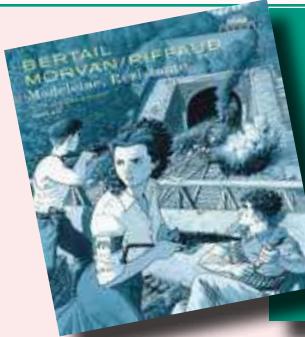


**Retrouvez tous  
nos partenaires  
en ligne**



<https://partenaires.ftm-cgt.fr>

# Culture



## Lire Madeleine Riffaud (édition Dupuis), c'est résister encore

Dans un monde où l'on tente de faire oublier les luttes passées, les trois tomes de la bande dessinée consacrée à Madeleine Riffaud tombent à point nommé. Militante, résistante, poétesse et grande reporter, elle incarne une vie de combat contre l'injustice, la barbarie nazie, la guerre coloniale — et pour l'émancipation des peuples.

Portée par le dessin fort et sensible de Dominique Bertail, cette œuvre en trois volumes (Le temps des cerises, Courage et Résister) ne se contente pas de raconter : elle transmet une énergie, une dignité, une rage de vivre et de lutter. Une mémoire vivante, populaire, profondément ancrée dans les valeurs que nous portons.

Pour les métallos d'aujourd'hui, jeunes ou anciens, lire Madeleine Riffaud, c'est se rappeler que l'engagement n'a pas d'âge, et que la résistance, sous toutes ses formes, reste toujours d'actualité.

### La lutte est belle !

Ce disque anniversaire retrace, en chants et en paroles, plus d'un siècle de combats ouvriers, d'espoirs collectifs et de solidarité.

À travers ces morceaux choisis, c'est toute l'âme de la CGT qui se fait entendre : combative, fraternelle et tournée vers l'avenir.

Un hommage vivant à celles et ceux qui ont forgé notre histoire... et à ceux qui la continuent.



# Double visage, faux langage



## L'extrême droite, l'imposture sociale

Le Rassemblement National, comme les autres partis d'extrême droite, se drape dans les habits du parti du « *peuple* », mais ses actes trahissent son vrai visage.

**Refus d'augmenter le SMIC, silence sur la retraite à 60 ans, opposition à la taxation des superprofits :** à chaque occasion, le RN a choisi le camp des puissants, pas celui des travailleurs. Ce parti n'a jamais été – et ne sera jamais – aux côtés des salariés les plus modestes.

Cette chronique, que vous retrouverez chaque mois, a un objectif clair : démontrer, faits à l'appui, les idées d'extrême droite et le mythe « social ». Car pour les métallos, la colère est légitime – mais elle mérite mieux que les fausses promesses et de vieilles recettes. Rendez-vous chaque mois pour décrypter les votes, les discours et les silences complices de l'extrême droite qui tourne le dos en réalité au monde du travail. **Retenez déjà un site internet : <https://datan.fr/votes>.** Il décrypte chaque vote à l'assemblée nationale des députés et des groupes politiques.



# L'actu passée sous silence

Après le séisme du 31 août en Afghanistan, qui a fait plus de 2 200 morts, les femmes et les filles blessées ont été largement abandonnées à leur sort. En cause : les règles imposées par les talibans interdisant aux hommes de toucher des femmes qui ne sont pas de leur famille, même en situation d'urgence.

Les secouristes masculins, arrivés dans les villages dévastés de l'est du pays, ont refusé d'aider les blessées. « Ils nous ont laissées dans un coin », témoigne une survivante. Faute de femmes dans les équipes de secours, certaines ont dû attendre des jours sous les décombres ou sans soins.

Depuis 2024, les femmes n'ont plus le droit d'étudier la médecine, aggravant une pénurie criante de personnel de santé féminin. Une réalité qui, une fois encore, fait des Afghanes des victimes invisibles d'un véritable apartheid de genre.





## La paix, la défense et l'industrie, cohabitation possible ?

**D**ès sa création, à la fin du XIXème siècle, le syndicalisme, plus particulièrement la CGT, a compris que la paix était une condition centrale pour répondre aux besoins des salariés et transformer la société. Elle avait vu juste. L'histoire le démontre.

A chaque période de guerre, les conquis sociaux, les libertés et la démocratie sont les premiers à être remis en cause évidemment pour la « *satisfaction du capital* ». Cela vaut également lors de séquences d'instabilité politique, de troubles, comme par exemple celles que nous avons traversées lors de l'épidémie du covid19, les plans Vigipirate ou autres situations souvent dramatisées. La réactivité patronale reste exemplaire et même créatrice de mesures, dès lors que s'ouvre une opportunité pour réduire les droits des salariés et accroître son pouvoir d'exploitation. La lutte des classes n'est pas une formule sortie d'un cerveau érudit d'un certain barbu, mais bel et bien une réalité concrète dans laquelle le patronat, pour sa classe sociale, ne baisse jamais la garde à moins d'y être contraint.

L'engagement de notre syndicalisme CGT pour la paix vise bien au-delà de la défense immédiate des salariés. Il s'inscrit dans une vision de classe et internationaliste, c'est-à-dire considérant que la classe ouvrière (les travailleurs) n'a pas de frontière. Cela nous enseigne la nécessité de nourrir les échanges, de s'organiser, de partager les expériences, d'élaborer des convergences pour défendre des intérêts communs. C'est là toute l'importance de l'activité syndicale internationale.

### «**La paix là-bas, pour la paix ici et partout, pour tous... »**

#### **Mais qu'entend-on par la paix ?**

Question apparemment évidente mais pas du tout anodine, car de son contenu dépend pour beaucoup l'état du monde. En effet, la paix est encore communément définie comme étant «*l'état de pays, de nations qui ne sont pas en guerre* ». Paix = non-guerre. Etrange manière de la définir, laissant entendre que l'état normal est la guerre.

Cette vision semble pour le moins archaïque et certainement sans ambition pour définir les conditions véritables d'une paix durable.

Préférons de la définir, même si cela est imparfait, selon des conditions humaines impératives. La paix porte l'exigence d'un vivre ensemble offrant une garantie à chacun et à tous de pouvoir se nourrir à sa faim, d'avoir accès à l'eau potable, de se loger, de se soigner, de se former, de vivre dignement, d'être reconnu et respecté, d'avoir sa liberté de penser et de circuler.

Ce vivre ensemble vaut ici et là mais aussi là-bas et ailleurs sur la planète. Cela renvoie à des relations humaines, sociales, économiques, politiques, culturelles de coopération, de coexistence dans un respect mutuel.

Ainsi notre solidarité reste indéfectible envers les travailleurs, les peuples qui luttent pour la liberté, la justice sociale, la démocratie, toute émancipation par rapport aux rapports d'exploitation, de domination quelle qu'en soit la forme.

La paix demeure encore un vaste chantier face à des conceptions séculaires vivaces à bousculer, pour la construire à partir des réalités du monde d'aujourd'hui, tout en visant à le transformer.

Cela devient une urgence. Tous poussés dans une mondialisation capitaliste dominée par les multinationales, avec leurs actionnaires et des gouvernements à leur service, nous vivons dans un monde interdépendant, interconnecté mais guidé, pensé et largement bâti sur des concepts de concurrence sans limite (« *libre et non faussée* » selon le traité européen), de conflits et de compétitions. La guerre n'est jamais bien loin... Elle fait partie intégrante de ce paradigme de pensée.

D'ailleurs pour nous formater dans ce sens, n'entendons-nous pas ce refrain asséné « *nous sommes en guerre* » lorsqu'il s'agit du Covid, du terrorisme, ou bien de « *réarmement démographique* » concernant une politique de natalité. Toute une rhétorique réfléchie, ciblée, calibrée pour servir une politique de va-t'en guerre et gouverner par la peur. Ce type de raisonnement sévit majoritairement.

Et voilà, tout est en place pour justifier une loi de programmation militaire en explosion - mot de circonstance.

**413 Mds€ pour 2024-2030, soit 58,9 Mds€ en 2024 et +70% par rapport à 2010.**

**Dans le même élan, l'Europe débloque en un éclair un plan de 800 Mds€**

**Décision accompagnée d'une dérogation au pacte de stabilité et de croissance pour permettre aux États membres de dépenser davantage....**

Ainsi va la guerre, pas de limites... pour le capitalisme et sa sauvegarde.

La guerre en Ukraine et le génocide en Palestine font le plus l'actualité, pourtant **plus de 10 % de la population mondiale est exposée à la guerre**, qui peut prendre différentes formes. Il n'y a jamais eu autant de conflits armés depuis la fin des années 1980. L'Afrique subit les plus grands désastres avec 2 millions de morts civils et combattants, où s'entremêlent principalement des causes de domination économique externes, des exils massifs dûs notamment aux changements climatiques.

**Rappel : dépenses militaires dans le monde en 2023 : 2370 Mds€ soit une augmentation de +9,4%  
5% de ces dépenses pendant 10 ans suffiraient à résoudre la faim et la misère du monde (selon l'ONU)**

Ces budgets fous pour l'armement démontrent que les vieux schémas « *de régler par la guerre* » demeurent ancrés car ils sont inhérents au système. Le 20ème siècle nous l'a démontré. Nos gouvernants, tout en s'inscrivant dans ces scénarios belliqueux, poussent des cris d'orfraie sur la dette de la France – qu'ils ont créée - et programment

sans sourciller des coupes sombres ou des insuffisances sur les budgets vitaux, sociaux, de l'éducation, de la santé, des sports, de la culture...

Mais « *surprise surprise* »..., une commission parlementaire sénatoriale conduite par le sénateur communiste Fabien Gay, révèle que le grand patronat, sur l'année 2023, a touché 211 Mds€ d'aides publiques sans aucune exigence en retour, ni contrôle sur leur utilisation.

Pas belle la vie...de château !!! Honte à eux !!! Eux qui crient haro sur les « *profiteurs* », les allocataires du RSA et autres aides sociales, sur les hommes et les femmes sans papiers.

### **Le choix de société est clair : l'armement pour les profits du capital et vice versa les profits pour l'armement**

En poussant l'analyse sur ces 211 milliards d'euros d'argent public versés au grand patronat, on s'aperçoit que les emplois industriels restent toujours au plus bas (10% des emplois) et à mesure que les délocalisations se poursuivent, le déclin industriel de la France (11 % du PIB) également. Aujourd'hui, le **CAC40 est détenu à 58% par des étrangers**, illustrant la perte de souveraineté française sur son industrie. Ces quelques éléments montrent le lien entretenu entre la guerre, l'armement, l'industrie et le social.

Dans la métallurgie, nous sommes au cœur de ces enjeux entre perte de souveraineté industrielle, industrie de défense et austérité sociale.

Cette situation que nous combattons nous engage à militer pour la transformation de la société, pour un monde de paix, de sécurités sociales (santé, logement, travail, revenus, culture), de défense et de souveraineté nationale.

La première responsabilité nationale pour la paix exige que la France respecte les décisions de l'ONU en matière de désarmement nucléaire, ratifie le Traité d'Interdiction des



Armes Nucléaires (T.I.A.N) en vigueur depuis 2021. Face à la situation insoutenable en Palestine, marquée par le génocide et les droits internationaux bafoués par Israël, il est nécessaire de rompre tout commerce et association avec ce pays tant qu'une situation de paix durable ne sera pas établie.

Concernant tout cette problématique liée aux aspects contradictoires entre paix, désarmement et défense nationale, nous avons une analyse de la situation et des propositions (cf: Fiche n°2 des repères revendicatifs de la CGT ici <https://www.cgt.fr/reperes-revendicatifs>). La CGT porte notamment une proposition vraiment novatrice. La création d'un pôle public national de défense, visant à répondre aux besoins de défense et de sécurité de la France pour assurer sa souveraineté, avec des besoins définis et contrôlés en toute transparence pour s'extraire d'une conception de commerce mondial des armes.

Néanmoins, dans le quotidien de notre syndicalisme et de nos forces, l'urgence des situations à traiter, ici ou là, nous laisse peu de temps pour débattre de ces questions et de leurs intimes implications. Néanmoins, il serait indélicat d'ignorer que ces espaces de débat peuvent accélérer la compréhension du monde et nourrir l'envie et l'espoir.

8 aout 1945 - Après Hiroshima et avant Nagasaki

**« Devant les perspectives terrifiantes qui s'ouvrent à l'humanité. Nous apercevons encore mieux que la paix est le seul combat qui vaille d'être mené. Ce n'est plus une prière mais un ordre qui doit monter des peuples vers les gouvernements, l'ordre de choisir définitivement entre l'enfer et la raison. »**

Albert Camus – Editorial dans le journal –Combat-

## Toujours d'actualité !

**Jean-Jacques Desvignes**  
Membre du collectif confédéral Paix et désarmement



# Comment se débarrasser de nos stéréotypes, préjugés et comportements discriminatoires?

**C**omme indiqué dans la première partie de l'article parue dans le numéro précédent, les discriminations se manifestent sous de nombreuses formes, souvent invisibles pour ceux qui les produisent. Se contenter d'affirmer « *ne pas discriminer* » ne suffit pas. Or, des discriminations subsistent dans le recrutement, l'évaluation des compétences ou l'attribution de missions à des postes à responsabilités, occupés par des ICT. Les femmes, les seniors et les personnes d'origine étrangère y sont particulièrement exposés.

Ce paradoxe s'observe également dans certaines organisations militantes : inscrire l'égalité dans les statuts ne préserve pas des rapports de domination. Pire encore, croire que l'on est exempts de préjugés contribue à leur pérennité : cela nous rend aveugles à leur gravité et nous amène à moins reconnaître les micro-agressions, les perpétuant ainsi. Chez les ICT, cette cécité est renforcée par des normes managériales valorisant une disponibilité totale et une culture de « *virilité* » managériale, reproduisant et légitimant des biais persistants.

La première stratégie pour combattre les discriminations consiste à remettre en question nos connaissances, nos croyances et nos comportements. Cela implique d'écouter attentivement sans minimiser les témoignages des personnes concernées, de les prendre au sérieux et d'accepter d'agir pour changer. Une seconde réponse est la recherche active de diversité : s'entourer de personnes aux parcours variés, valoriser les différences, et participer à des formations ou des sensibilisations. Cela suppose de rompre avec le « *clonage* » professionnel qui privilégie les profils semblables et écarte les parcours atypiques ou issus de la diversité.

## Une notion de responsabilité et d'autorégulation

Cette vigilance personnelle n'a pas vocation à instaurer un climat de terreur à chaque phrase prononcée ni un apprentissage par la peur. Au contraire, c'est souvent en évitant des jugements trop sévères qu'un dialogue constructif peut s'ouvrir sur ces enjeux.

Elle est d'autant plus nécessaire, que les ICT conjuguent expertises techniques, responsabilités managériales et obligations sociales. L'autorégulation y joue un rôle clé : elle se développe comme un muscle et permet également d'alléger la charge mentale pesant sur les militants et les personnes discriminées. On pense notamment à la « charge

raciale », qui contraint les personnes racisées à anticiper en permanence les préjugés et à ajuster leur comportement, au prix d'une grande fatigue psychologique.

La crainte de devoir se justifier, de subir des oppressions ou de s'épuiser dans des efforts pédagogiques peut parfois mener à un désengagement, à des conflits ou à une dégradation de la santé. Pour prévenir cela, il est crucial :

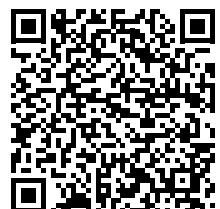
- ▶ D'écouter avec empathie et sans jugement les alertes des victimes et de leurs soutiens,
- ▶ D'accepter leurs témoignages avec la présomption de sincérité,
- ▶ De questionner ses propres attitudes pour en saisir le caractère problématique,
- ▶ Et d'assumer la responsabilité de les modifier.

La lutte contre toutes les formes de discrimination — sans hiérarchiser — est l'une des pierres angulaires des valeurs de la CGT. On ne peut se battre contre si l'on nie l'existence du problème.

Dans les entreprises, dans les administrations et au sein de la CGT, la lutte contre les discriminations doit nous engager dans une démarche qui interroge et transforme nos comportements et pratiques afin de promouvoir durablement l'égalité. Concluons avec les mots de la défenseure des droits Claire HEDON « *lutter contre les discriminations est une action essentielle pour maintenir la cohésion sociale, rétablir la confiance et faire de l'égalité non plus un objectif mais une réalité.* »

**Christine Chiffre et Sandra Itier,**  
Membre du CE de l'UFICT

## A la découverte de la « charge raciale » | Le Club



# Syndicalisation : Faire grandir la CGT pour faire grandir le rapport de forces

**A**u 5 septembre 2025, notre Fédération recense 2042 nouvelles adhésions, marquant une nette progression par rapport aux années précédentes. Ces adhésions proviennent de 574 syndicats répartis dans 88 départements, dont 18 bases nouvellement créées, témoignant d'un travail actif d'implantation sur le terrain.

Dans le détail, 1 328 de ces adhésions concernent des ouvriers et employés (O/E), 42 des techniciens, et 504 des ingénieurs, cadres (IC). La dynamique de syndicalisation touche aussi des publics essentiels pour notre organisation : 387 femmes et 472 jeunes ont rejoint nos rangs. À noter également que 26 adhésions proviennent de l'Union fédérale des retraités (UFR).

Par ailleurs, 120 adhésions en ligne sont actuellement en attente de transfert vers les syndicats concernés, ce qui laisse entrevoir une progression supplémentaire dans les jours à venir.

Notre stratégie syndicale, portée par les plans d'action locaux et les campagnes de syndicalisation, commence à porter ses fruits. Il confirme l'importance de poursuivre et d'intensifier nos efforts, notamment dans les territoires encore faiblement implantés, pour construire une CGT plus forte, plus représentative et résolument tournée vers l'avenir.

## Une campagne nationale pour amplifier le mouvement

La fédération a décidé de lancer une grande campagne de syndicalisation, qui se déroulera du 3 au 14 novembre 2025, sur l'ensemble du territoire. Cette quinzaine s'inscrit pleinement dans une démarche politique, en lien direct avec la semaine d'actions fédérales autour du projet de loi des GM&S. L'objectif est clair : ouvrir le débat avec les salariés, faire émerger leurs revendications, et surtout éléver le rapport de forces. Car si nous voulons mener à bien nos projets et imposer des avancées sociales concrètes, il nous faut une CGT plus forte, plus nombreuse et mieux organisée.



La campagne aura lieu dans tous les départements de la métropole, y compris dans les territoires limitrophes où notre implantation est encore fragile. À ce titre, plusieurs USTM ont déjà anticipé cette échéance avec des plans de travail spécifiques. Un des axes centraux de cette campagne portera sur le parrainage syndical, en s'appuyant sur le fichier des élections professionnelles, qui nous permet d'identifier précisément les entreprises où nous

ne sommes pas encore présents.

Ce travail de repérage permettra, dans chaque territoire, de bâtir un plan d'implantation ciblé pour faire entrer la CGT là où elle n'existe pas encore.

Il faut rappeler qu'en 2023, la Fédération a enregistré un exercice positif en matière d'adhésions, signe que nos campagnes portent leurs fruits. Mais cela ne suffit pas. La syndicalisation doit redevenir un réflexe quotidien de notre activité syndicale. Cette quinzaine en est un levier, un temps fort pour intensifier ce travail de terrain.

Pour cela, plusieurs supports de communication sont d'ores et déjà prévus par le secteur Vie Syndicale : tracts, cartes postales, affiches, autant d'outils pour aller directement au contact des salariés. Un dispositif de communication numérique sera également déployé tout au long de la quinzaine, avec une animation quotidienne sur les réseaux sociaux et notre site internet, pour faire vivre la campagne, relayer les initiatives locales, valoriser les adhésions et maintenir un haut niveau de mobilisation.

La réussite de cette quinzaine dépendra de l'implication de toutes et tous : syndiqués, syndicats, USTM, structures locales. Chacun et chacune doit se sentir concerné, car sans syndicalisation, pas de rapport de forces. Et sans rapport de force, pas de conquêtes sociales. Cette campagne est un moment clé pour renforcer notre organisation, faire progresser nos idées, et donner aux salariés les moyens de reprendre la main.

**Aziz Bouabellah,**  
Membre du Secrétariat Fédéral

# Préparation du 54<sup>ème</sup> congrès confédéral

**L**e 54ème Congrès confédéral se tiendra à Tours, du 1er au 5 juin, et réunira près d'un millier de délégués. Pour notre Fédération, cela représente une délégation de 80 personnes, composée de 73 délégués actifs et de 7 délégués retraités. La Commission Exécutive Fédérale, s'est réunie le 4 septembre, afin de valider le principe de critères et de règles de désignation pour notre fédération.

Je rappelle que les désignations des délégués devront être validées lors d'une assemblée des syndicats en territoire, sous la responsabilité des USTM/CCM, des régions et des Unions Départementales. La désignation du délégué repose sur une double validation : Fédération et Union Départementale. Les critères retenus par le Comité Exécutif Fédéral prévoient un délégué à tous les départements ayant un minimum de 400 FNI. Cela concerne environ 45 départements. Les 28 mandats restants feront l'objet d'une discussion avec les Unions Départementales concernées et les animations régionales.

L'objectif est de donner une image conforme et réelle du salariat de notre profession, notamment en ce qui concerne la place des femmes, des jeunes et des ICT, tout en favorisant la « première participation » à un congrès.

La Confédération a fixé une limite de 3 participations maximum à un congrès. Ce qui pourrait donner pour les régions ayant au moins 3 mandats et plus :

- 1 délégué femme pour 3 délégués,
- 1 délégué jeune pour 3 délégués,
- 1 délégué ICT pour 3 délégués.

Il est essentiel que notre délégation reflète la diversité de l'ensemble de la métallurgie. Cela implique une attention particulière à la parité femmes-hommes, mais aussi à la

représentation des jeunes, comme cela avait été fortement exprimé et visible lors de notre dernier congrès fédéral, marqué par une participation notable de la jeunesse.

Pour rappel, le 54ème Congrès confédéral est avant tout celui des syndicats et des syndiqués. Il leur appartient pleinement. Très prochainement, vous recevrez les bilans d'activités ainsi que les propositions du document d'orientation. Nous appelons d'ores et déjà l'ensemble de nos syndicats à s'emparer de ces textes, à en débattre collectivement, et, si nécessaire, à proposer des amendements. C'est ainsi que nous ferons vivre le débat et contribuerons ensemble à faire évoluer notre organisation.

Lorsque les délégués seront désignés dans les départements, le délégué aura en charge de réunir les syndicats du département ainsi que les syndiqués pour être véritablement porteur des voix et du mandat qu'auront donné les syndicats aux délégués. Il est important de rappeler qu'un délégué représente plusieurs syndicats de la métallurgie. C'est pourquoi une véritable démarche démocratique, fondée sur l'écoute et la consultation, est indispensable pour exercer ce mandat dans toute sa légitimité.

## Régler la question des moyens financiers

L'aspect financier devra être discuté au sein des syndicats, des USTM et des Unions Départementales. Un effort collectif sera nécessaire pour chercher les aides et mettre en place une mutualisation des moyens.

**Aziz Bouabellah,**  
Membre du Secrétariat Fédéral



# Novasco

## Les 4 et 10 septembre, des mobilisations emblématiques à Hagondange

**D**epuis fin juillet, les salariés de Novasco sont mobilisés pour préserver leur outil industriel et leurs emplois. Dans ce processus de lutte, le **4 septembre** fut une démonstration de force. Toute la région d'Hagondange avait été appelée à défiler pour lutter contre la fermeture de l'aciérie. Ce rassemblement citoyen "marcher pour entretenir l'espoir" a réuni 1000 manifestants qui croient dur comme fer que l'acier a encore toute sa place dans la région Grand-Est.

Lors de cette initiative, Stéphane Flégeau, Secrétaire général de la FTM CGT, a rappelé que : "Novasco a un avenir avec son acier électrique décarbonée et la filière de la sidérurgie est stratégique pour le pays. **Sans acier pas d'industrie, c'est un enjeu de souveraineté nationale**".

Novasco est bien plus qu'une entreprise : c'est un acteur majeur de la filière acier, produisant des aciers spéciaux de haute valeur ajoutée pour des secteurs stratégiques comme l'automobile, l'énergie, la défense et la construction mécanique.

**Le 10 septembre**, la FTM CCT a appelé à la grève dans les entreprises. Les camarades de Novasco Hagondange ont profité de ce moment de lutte pour construire une large mobilisation. Sophie Binet, Secrétaire générale de la CGT, est venue soutenir les salariés de l'entreprise, toujours dans l'attente d'un repreneur après le dépôt de plusieurs offres. Mais aujourd'hui rien pour le site d'Hagondange qui emploie 450 salariés, le site le plus gros du groupe.

La Secrétaire générale de la CGT a affirmé : «*Ce serait un nonsens de fermer cette acierie, l'État a déjà mis beaucoup d'argent dans Ascometal, on ne peut pas s'arrêter maintenant. Ce serait un gâchis d'argent public.*»

Le groupe sidérurgique qui produit des aciers verts, déjà décarbonés, a un avenir dans le paysage industriel, Sophie Binet compte bien faire de NOVASCO «*le premier dossier sur le bureau de notre nouveau Premier ministre*».



La situation de Novasco illustre les tensions mondiales qui fragilisent toute la filière sidérurgique :

- ▶ Concurrence déloyale de l'acier chinois subventionné,
- ▶ Droits de douane américains qui freinent nos exportations,
- ▶ Des fonds publics massifs versés sans contrepartie.

### Face à ces dérives, nous devons changer de cap :

- ▶ Conditionner toutes les aides publiques à l'investissement, au maintien de l'emploi et des sites industriels,
- ▶ Suivre et contrôler l'utilisation des subventions et crédits d'impôts,
- ▶ Sanctionner les entreprises qui délocalisent ou suppriment des emplois après avoir touché des aides,
- ▶ Protéger l'acier européen face à la concurrence déloyale,
- ▶ Nationalisation partielle ou totale des filières stratégiques.

Pour l'intersyndicale, les propositions de reprise sont très imprécises et nébuleuses. Beaucoup d'éléments devront être clarifiés et améliorés d'ici l'audience du 25 septembre, date de la nouvelle échéance programmée devant la chambre commerciale du Tribunal de Strasbourg. Les salariés déplorent par ailleurs que plusieurs candidats évoqués ces dernières semaines «*n'ont finalement pas donné suite*».

La FTM CGT pointe la responsabilité de l'Etat qui a versé 80M€ d'argent public lors de la reprise.

L'actionnaire s'était engagé à apporter 95M€. A ce jour 1,5M€ seulement a été injecté. Si l'Etat a rempli son engagement financier, il n'a pas été suffisamment attentif au déroulement du plan. Une nouvelle fois, cet exemple pose la question de la conditionnalité des aides publiques, puisque les représentants syndicaux n'ont pas été associés à la commission de suivi dans le cadre de la reprise. La FTM CGT en constate les résultats catastrophiques.

**David Blaise**  
Membre du Secrétariat Fédéral

# Une ingérence ministérielle inacceptable sur les cotisations AT-MP de SETFORCE

**A**lors que les différents gouvernements annoncent vouloir s'attaquer au déficit de la Sécurité sociale, la récente intervention d'Astrid Panosyan-Bouvet, alors ministre du travail, soulève une vive controverse. La ministre a imposé à la branche Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (ATMP) d'alléger significativement les cotisations dues par l'entreprise SETFORCE, contre l'avis de l'administration et malgré une décision de la cour d'Appel d'Amiens<sup>1</sup> défavorable à la société.

En France, le montant des cotisations relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles (ATMP) pour les entreprises, repose sur un principe à la fois de mutualisation et de responsabilisation : les entreprises les plus « *sinistragènes* » supportent une augmentation de leurs cotisations, un mécanisme qui incite à investir dans la prévention des risques professionnels. Il s'agit du taux individuel, celui auquel sont soumises la plupart des entreprises.

Le taux collectif, quant à lui, concerne les établissements de moins de 20 salariés ou ceux nouvellement créés, permettant ainsi de limiter le poids des cotisations pour les structures les plus fragiles. Il est basé sur la moyenne du secteur d'activité concerné.

Plombé par le poids des maladies professionnelles sur ses cotisations ATMP, SETFORCE Bouzonville (Moselle), sollicitait en vain une baisse de celles-ci, arguant du rachat de l'atelier de forge en 2021, du changement d'activité et de moyens de production, du retrait de l'amiante... SETFORCE demandait à bénéficier d'un taux de cotisation réduit (la hausse en quatre ans, représentait un surcoût de 989 000 euros en 2025<sup>2</sup>).

Or, la suppression des sur-cotisations prive la branche AT-MP d'un levier financier essentiel, fragilisant son modèle de tarification en créant une distorsion de concurrence au détriment des entreprises vertueuses. La CARSAT d'Alsace-Moselle, organisme collecteur, était donc restée ferme, prenant en compte la présence historique d'amiante et la continuation d'une activité à risque.

Après avoir été déboutée à plusieurs reprises, la direction de SETFORCE a porté l'affaire devant la cour d'appel d'Amiens. Le 4 octobre 2024, les juges ont confirmé la position de la Sécurité sociale, estimant que rien ne justifie

une dérogation au mode de calcul classique et qu'il ne s'agit pas d'un nouvel établissement.

Malgré l'arrêt, SETFORCE annonce un pourvoi en cassation et prend contact avec la ministre du travail.

Dans un courrier du 18 avril, celle-ci prend fait et cause pour l'entreprise, évacuant les arguments qui ont conduit l'administration et la justice à maintenir un taux élevé. Elle ordonne l'application d'une tarification collective, plus basse, rétroactive sur trois ans, et un retour aux règles communes à partir de la quatrième année.

Ce bénéfice accordé personnellement par Mme Panosyan-Bouvet à SETFORCE est présenté par le ministère comme « *très exceptionnel* » et non constitutif d'un précédent, ce dont on peut douter. Bien au contraire, il est probable que le cas « *SETFORCE* » donne des idées à d'autres employeurs pour réduire le montant de leurs cotisations.

Une intervention politique qui soulève de graves questions. Cette décision prise sans information et sans concertation avec l'organe de gouvernance de la branche AT-MP, outrepasse les règles institutionnelles et rompt avec le principe d'équité entre entreprises. La suppression d'une sur-cotisation censée inciter à la prévention des risques professionnels affaiblit la branche AT-MP.

En clair, ce coup de force ministériel, dénoncé par la CGT dans les instances de gouvernance, creuse encore un peu plus le fossé entre les décisions politiques et les objectifs de santé au travail, ainsi que la nécessité de préserver l'équilibre du système de protection sociale. Un choix à rebours des principes fondateurs du système de réparation des ATMP et des impératifs de justice sociale.

Ce sera maintenant à la justice de se prononcer, puisque l'association « *AC !! Anticorruption* » a déposé une plainte contre X dénonçant plusieurs infractions possibles comme la prise illégale d'intérêts, le détournement de fonds publics ou la concussion, mais aussi l'abus d'autorité, l'abus de biens sociaux ou la présentation inexacte des comptes annuels.

**Serge Journoud**  
Conseiller Fédéral

## Sources

1. Cour d'Appel nationale pour les contentieux de la Sécurité sociale

2. Source Médiapart, qui a révélé l'affaire.

# Accord commercial Union Européenne-USA

**L**e 27 juillet dernier, la commission Européenne et l'administration Trump finalisaient un accord commercial asymétrique comprenant :

- ▶ Un droit de douane global de 15% pour les produits européens à destination des USA (inférieur à 2% avant le 2 avril 2025) ;
- ▶ L'acier et l'aluminium se verront taxés à 50% pour entrer sur le sol américain. Un taux suffisamment élevé qui exclut, de facto, la possibilité de l'acier européen d'entrer sur le sol américain ;
- ▶ Un engagement des Européens d'investir 600 milliards de dollars sur le sol américain ;
- ▶ L'achat de 750 milliards de dollars de produits énergétiques (principalement d'énergie fossile) ;
- ▶ L'achat d'une centaine de milliards de dollars d'armement.

Cet accord commercial se caractérise par une non-réciprocité de la part des USA. Seule l'UE s'engage vis-à-vis des américains sans contrepartie. Cet accord est donc le signal d'une capitulation de l'UE face à Trump pour éviter une guerre commerciale.

L'Europe se caractérise depuis la crise financière par une insuffisance chronique d'investissements. Il est particulièrement insupportable que la commission européenne engage l'UE à investir 700 milliards de dollars supplémentaires outre-Atlantique. Mais il est tout aussi insupportable qu'alors que l'ensemble des pays européens parlent de souveraineté et mettent en place partout des cures d'austérité pour assainir les équilibres budgétaires, les gouvernements européens s'engagent dans le même temps à dépenser des billions de dollars pour des produits énergétiques et d'armement américains. L'Europe va donc de manière conséquente financer la croissance américaine. Les contribuables européens vont subventionner l'économie étasunienne au prix de baisse substantielle des dépenses sociales...

Cette capitulation est également le signe d'une soumission des gouvernements européens aux grandes firmes européennes exportatrices. Si cela peut paraître contre-intuitif, les firmes exportatrices et les états exportateurs (Allemagne, Italie, Pays-Bas, Scandinavie) se satisfont tout à fait de cet accord. Gouvernants et chefs

d'entreprises, tels que Bernard Arnault ou le chancelier allemand Merz, se sont successivement exprimés pour saluer cet accord. Ils ont été terrorisés par l'escalade des velléités d'instaurer des droits de douane à 30% qui les auraient complètement écartés du marché étasunien. Ils ont préféré capituler pour préserver un accès au marché outre-Atlantique malgré un taux de 15% qui, relativement aux autres partenaires commerciaux américains, a été jugé acceptable. Pour eux, l'Europe ne pouvait pas se permettre une guerre commerciale et les 15% de droits de douane pourront être compensés par des réductions de coûts et davantage d'aides aux entreprises pour préserver le niveau des marges pourtant historiquement élevées.

Des alternatives à cet accord étaient possibles. L'économie européenne possède des atouts non négligeables que même les Etats-Unis ne peuvent ignorer. C'est pour cela qu'un rapport de forces pouvait exister entre l'UE et les USA en menant une lutte sur les 120 milliards d'Euros de surplus commercial américain sur les services. Les USA sont fortement dépendants du marché européen sur le champ des services tels que les services numériques et financiers notamment via :

- ▶ L'extension de la taxe française au niveau européen sur les géants du numérique
- ▶ La mise en place d'entraves à l'accès à l'épargne européenne
- ▶ Ces mesures de rétorsion auraient nécessairement besoin que l'Europe se dote d'une politique extérieure commune et une politique de coopération entre les états membres autour :
- ▶ Des grands plans d'investissements européen en planifiant l'économie vers une réindustrialisation respectueuse des enjeux sociaux et écologiques ;
- ▶ De la construction d'une politique industrielle régulée en dehors du marché, pilotée par les besoins des citoyens, telle que la production d'énergie, d'acier, de l'alimentation, etc.

Cet accord représente donc une capitulation face à l'impérialisme américain mais aussi une soumission de l'UE aux intérêts du capital des firmes exportatrices. Cet accord aura un coût économique et symbolique important. Ce coût économique se répercutera assurément sur les citoyens et les travailleurs et engendrera une hausse importante du coût social du capital.



Baptiste Royer  
Conseiller Fédéral

# Représentativité catégorielle et désignation de plusieurs DS

Les syndicats qui satisfont cumulativement aux critères de respect des valeurs républicaines, de transparence financière, d'ancienneté de 2 ans, d'influence, de 2 adhérents au moins à jour de cotisation et qui, peu importe le nombre de votants, ont recueilli dans leurs collèges au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections titulaires, peuvent à la suite ou à l'occasion de la création d'une section syndicale, désigner un ou plusieurs délégués syndicaux en fonction des effectifs occupés dans le champ de la désignation (L 2143-3 du Ct).

Sauf dispositions plus favorables, l'article R 2143-3 du Ct fixe un nombre de DS compris entre 1 et 5 selon que l'effectif compte entre 50 et plus de 10 000 salariés.

La question de la détermination du nombre de DS à désigner ne pose pas de difficulté pour les OS non catégorielles, celui-ci étant déterminé par référence à l'intégralité de l'effectif occupé dans le champ de la désignation. Mais qu'en est-il des OS catégorielles ? On aurait pu penser qu'elles avaient la possibilité de désigner un nombre de DS identique.

Cependant, un arrêt de la Cour de cassation du 21 mai 2025, n° 23-21.640, décide : « *qu'un syndicat, reconnu en application de l'article L 2122-2 du Ct représentatif à l'égard des personnels relevant des collèges électoraux dans lesquels ses règles statutaires lui donnent vocation à présenter des candidats, peut désigner un nombre de délégués syndicaux au moins égal à un et correspondant à l'effectif de la catégorie du personnel qu'il représente.* »

Il n'est donc pas permis à une OS catégorielle de se prévaloir de plein droit de la désignation d'un nombre de DS égal à celui des non-catégorielles. Pourquoi ?

La représentativité catégorielle est subordonnée à des éléments juridiques spécifiques :

- ▶ D'abord, une condition propre définie à l'article L 2122-2 du Ct qui repose sur une affiliation obligatoire à une confédération catégorielle interprofessionnelle et à défaut de laquelle la représentativité non catégorielle s'imposera même en présence de statuts ne visant que les catégories légales des 2ème et 3ème collège (Cass. Soc. 28-09-2011, n° 10-19.113).
- ▶ Ensuite, à un principe de spécialité catégorielle qui postule l'interdiction de cumuler les avantages d'une représentativité catégorielle et non catégorielle. Enoncé par la jurisprudence, ce principe a conduit à exclure le droit pour un syndicat catégoriel de



19

valider seul un accord inter catégoriel, quand bien même ce dernier représentait plus de 50% des effectifs totaux de l'entreprise (Cass. Soc. 2-07-2014, n° 13-14.622).

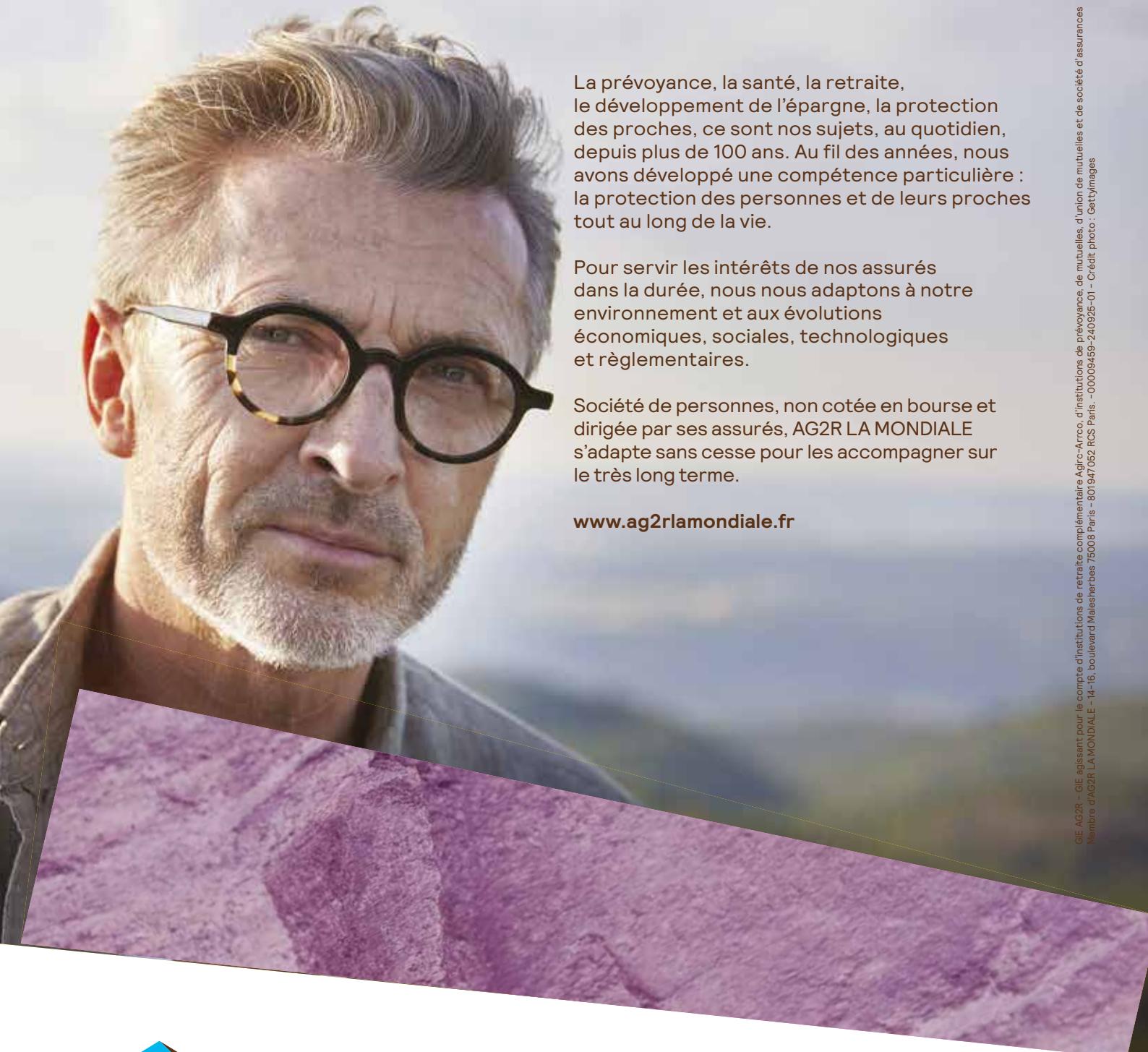
C'est ce même principe qui conduit la Cour de cassation à décider qu'il n'est pas permis à une OS catégorielle de se prévaloir du droit de désigner un nombre de DS identique à celui des non-catégorielles. En effet, une telle faculté aboutirait à conférer aux premières les avantages réservés aux secondes, sans les contraintes de la représentativité non-catégorielle. Or, une telle faculté conduirait nécessairement à la discrimination de ces dernières.

Dans l'appréciation de cette « spécialité », la jurisprudence précise que seules les dispositions statutaires définissant les catégories professionnelles sont à prendre en compte. Au contraire, il est exclu de pouvoir se référer notamment au contenu des protocoles préélectoraux ou aux tracts (Cass. Soc. 14-11-2013, n° 13-12.659).

Par conséquent, un syndicat affilié à la CFE-CGC qui souhaite présenter des candidats au 1er collège devra mentionner cette catégorie dans ses statuts (Cass. Soc. 4-07-2012, n° 11-22.229). A l'inverse, si cette catégorie est mentionnée mais que ce syndicat s'abstient d'y présenter des candidats, celui-ci sera pénalisé puisque la représentativité non-catégorielle lui sera imposée (Cass. Soc. 31-01-2012, n° 11-60.135).

**César Ferreira**  
Conseiller Fédéral

# Savoir s'adapter aujourd'hui, c'est le meilleur moyen d'être encore là demain



La prévoyance, la santé, la retraite, le développement de l'épargne, la protection des proches, ce sont nos sujets, au quotidien, depuis plus de 100 ans. Au fil des années, nous avons développé une compétence particulière : la protection des personnes et de leurs proches tout au long de la vie.

Pour servir les intérêts de nos assurés dans la durée, nous nous adaptons à notre environnement et aux évolutions économiques, sociales, technologiques et règlementaires.

Société de personnes, non cotée en bourse et dirigée par ses assurés, AG2R LA MONDIALE s'adapte sans cesse pour les accompagner sur le très long terme.

[www.ag2rlamondiale.fr](http://www.ag2rlamondiale.fr)



**AG2R LA MONDIALE**

Prendre la main  
sur demain

Épargne  
Retraite  
Santé  
Prévoyance